

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17418**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Musique et musicologie, spécialité Métiers de la scène lyrique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université de Lorraine	Président de l'Université de Lorraine, Recteur, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la LP, est préparé aux métiers suivants :

- les métiers de l'orchestre
- les artistes de chanteurs (choeurs, solistes, chefs de chant, direction de chœur)
- régie de scène et d'orchestre (fosse et plateau)
- métiers administratifs (programmation, direction artistique)
- bibliothèque spécialisée (gestion de parthèque et des matériels d'exécution, préparation du matériel pour les chefs d'orchestre, gestion de la médiathèque attachée à chaque Opéra...)

Outre les compétences musicales, la LP vise à former des professionnels de la scène lyrique. De fait, les compétences techniques évaluées sont celles inhérentes aux métiers visés ci-dessus, dont les qualités communes sont : l'indépendance, l'esprit d'équipe, la prise d'initiative, la gestion du stress lié à toute représentation lyrique.

Sont donc particulièrement évaluées :

- les compétences en matière de musicien d'orchestre tuteur : maîtrise du répertoire et des différents styles (symphonique, lyrique), maîtrise des diverses formations (type "Mozart", baroque, contemporain)
- les compétences en matière des métiers musicaux spécifiques au théâtre lyrique : chœur, chef de chœur, chef de chant, choriste, artiste lyrique, danseur
- les compétences dans les domaines de responsabilités et d'encadrement des institutions musicales : régie de scène et d'orchestre, gestion du plateau (éclairage, accessoires, machinerie) et des artistes (costumes, maquillages...), bibliothécaire d'Opéra (gestion des commandes auprès des éditeurs, préparation du matériel d'exécution, préparation des conducteurs avec coup d'archets et indication de mise en scène...) et de Conservatoire, administration de l'Opéra (engagement des artistes, établissement des contrats avec les artistes, programmation, communication vers le public et la presse...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

spectacle

Type d'emplois accessibles :

choriste, soliste, chef de chant, chef de chœur

régisser de scène, régisser d'orchestre

instrumentiste

directeur artistique

responsable de programmation

metteur en scène

accessoiriste

danseur

bibliothécaire spécialisé

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1201 : Danse

L1202 : Musique et chant

L1203 : Art dramatique

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Proposées en alternance, les formations constituent une réponse adaptée aux besoins spécifiques des jeunes artistes et professionnels du spectacle vivant, facilitant ainsi leur insertion professionnelle. Afin d'assurer une bonne formation aux métiers des bibliothèques

musicales, les étudiants bénéficient aussi de cours dispensés par le département "Information-Communication" de l'IUT Charlemagne.

La LP, conjointement avec le CFA prépare aux métiers suivants :

- Culture musicale (histoire de la musique, commentaire d'écoute, opéra et mise en scène) 6 ECTS
- Environnement juridique et financier (droit du travail et droit social, droit d'auteur et droits voisins, comptabilité et gestion culturelle, régime de l'intermittence) 6 ECTS
- Technique du spectacle vivant (production lyrique, mise en scène lyrique, régie de scène et d'orchestre) 6 ECTS
- Pratique de la musique (option musicale, langues étrangères) 3 ECTS
- Gestion du projet tutoré 9 ECTS
- Culture musicale (histoire de la musique, commentaire d'écoute) 6 ECTS
- Environnement économique et culturel (politique culturelle, environnement culturel, module recherche d'emploi) 6 ECTS
- Pratique de la musique (option musicale, langues étrangères) 3 ECTS
- stage 9 ECTS
- Projet tutoré et mémoires (rapports de stage et du projet tutoré) 22 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/84 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/84 modifiée sur l'enseignement supérieur
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/84 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels selon composition votée par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO le 24 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle n°93-1313 du 20 décembre 1993

Décret d'application n°95-403 du 14 avril 1995 relatif aux enseignements dispensés durant l'apprentissage et modifiant le code du travail (2ème partie : décrets en Conseil d'Etat).

convention de création de l'Unité de Formation par Apprentissage entre l'Opéra national de Lorraine et l'Université Nancy 2 du 19 juillet 2010.

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.insertion.univ-lorraine.fr

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr >Etudier à l'UL>Offre de formation

[Université de Lorraine](http://www.univ-lorraine.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Histoire, Géographie, Musicologie de Nancy

Historique de la certification :

Cette licence professionnelle est intimement liée au Centre de Formation des Apprentis des métiers des arts et de la scène de l'Opéra national de Lorraine. C'est l'unique CFA national en Lorraine. Ce CFA a été lancé par l'Opéra national de Lorraine à la rentrée 2008, après qu'une LP "les métiers de la scène lyrique" ait été mise en place conjointement avec le Conservatoire de Nancy, afin d'élargir les débouchés des étudiants dudit Conservatoire en favorisant leur insertion professionnelle, grâce à des stages dans les grandes maisons françaises de spectacles vivants. Ce projet vise à répondre à une forte attente des établissements et entreprises culturelles.